

Direction générale

DECISION DU PRESIDENT n° 2025 - 024

Objet : Environnement – Programme Animations Nature 2025 – Grand public (hors sorties patrimoines)

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le 4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation, exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 € HT,

Vu la délibération n°2025-26 du Conseil communautaire en date du 20/03/2025 portant sur la demande de subvention pour les actions liées à l'ENS de Coucouron, comprenant la réalisation d'un programme d'animation nature pour l'année 2025,

Considérant que les prestations de service relatives à la mise en place d'un programme d'animations nature à destination des scolaires et de la maison de retraite sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » font l'objet de devis préalables soumis à la validation de la Communauté de communes.

Considérant que le Programme d'Animations Nature à destination du grand public (hors sorties patrimoines) sur l'ENS du territoire, comprend 8 devis, pour un montant total de 3 425 euros TTC réparti comme suit :

- Un devis pour 1 animation « Sortie Papillons et Odonates », auprès de la FRAPNA à destination du grand public, pour un montant total de 300 € HT (non soumis à la TVA),
- Un devis pour 1 animation « Escape game en pleine nature », auprès de Kimic Event à destination du grand public, pour un montant total de 500 € HT (non soumis à la TVA),
- Un devis pour 1 animation « Découverte de la pêche », auprès de l'APPMA de Sainte Eulalie à destination du grand public, pour un montant total de 180 € TTC,
- Un devis pour 1 animation « Soirée chauves-souris », auprès de la LPO à destination du grand public, pour un montant total de 370 € TTC
- Un devis pour 1 animation « Balade Fleurie », auprès de la L'échappée Belle à destination du grand public, pour un montant total de 250 € HT (non soumis à la TVA),
- Un devis pour 3 animations : 2 sorties « astronomie » et 1 sortie « brame du cerf », auprès de Guide Nature Randonnée à destination du grand public, pour un montant total de 725 € TTC
- Un devis pour 3 animations : 1 sortie « Rapaces », 1 « Découverte des indices en forêt » et 1 « Balade naturalise », auprès de Massif Central Randonnées à destination du grand public, pour un montant total de 600 € TTC
- Un devis pour 1 animation « L'halloween des ânes », auprès du Mas des ânes à destination du grand public, pour un montant total de 500 € TTC

Considérant que la mise en place d'animations pour le grand public dans le cadre du programme d'animations nature 2025 est conforme aux besoins de la Communauté de communes.

DECIDE

Article 1 : La signature des 8 devis afférents au Programme d'Animations Nature 2025 pour un montant total de 3425 € TTC.

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 22/05/2025

Le Président, Jacques GENEST

